

COLLOQUE

A bronze statue of the personification of Justice, blindfolded and holding scales of justice in her raised right hand and a sword in her left hand.

Les femmes au cœur du droit pénal

*Sous la Haute Présidence de
Madame Marie-Christine TARRARE
Procureur Général près la Cour d'Appel de Bourges*

25 Novembre 2019

à l'occasion de la Journée internationale pour
l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Circuit Nevers Magny-Cours
Centre de visioconférence



Animatrice

Olivia MONS, Directrice de la Communication à France Victimes

8h30 Accueil des participants

Allocutions d'ouverture

9h00 **Marie-Christine TARRARE**, Procureur Général près la Cour d'Appel de Bourges
Danièle BOUSQUET, Ancienne Présidente du Haut Conseil à l'Egalité (HCE)
Jérôme MOREAU, Président France Victimes 58 - ANDAVI

**I. Des auteures aux victimes :
les femmes face à l'infraction**

9h30 **Les protections constitutionnelles et internationales
des femmes victimes**

Sylvaine AIVAZZADEH, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne et
Présidente du CIDFF 58

**Les femmes criminelles : affaires célèbres, sombres affaires ou
affaires privées**

Caroline LACROIX, Maître de conférences en droit pénal

La légitime défense des femmes victimes de violences conjugales

Aurélie CAPPELLO, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

Débat avec la salle

10h45 **Pause**

11h00 **Les forces de l'ordre face aux femmes victimes**

Un représentant des forces de l'ordre

11h15 **Les victimes de violences sexuelles à l'épreuve du droit pénal**

Véronique LE GOAZIOU, Sociologue

11h30 **Discriminations à l'égard des femmes**

Patrick GOHET, Adjoint au Défenseur des Droits en charge de la lutte contre
les discriminations et de la promotion de l'égalité

11h45 **Harcèlement dans toutes les sphères (privée, travail,...)**

Josiane MONTEIRO, Avocate

Débat avec la salle

12h00 Cocktail déjeunatoire

**II. Protéger les femmes victimes :
focus sur les violences conjugales**

13h30 Sous la présidence de

Alexa CARPENTIER, Procureure de la République

**Les enfants exposés, enfants victimes de violences conjugales :
prise en charge à l'Unité Psychotraumatique de Besançon**

Dominique FREMY, Pédiopsychiatre et Responsable médical à l'Unité du Psychotraumatisme et de Thérapie Familiale (CAVASEM) du Centre Hospitalier de Novillars. Membre du CN2R.

**La circulaire du 9 mai 2019 et le renforcement des droits des
victimes de violences conjugales**

Anne RIVIERE, Cheffe de Bureau au Service de l'Accès au Droit et à la Justice de l'Aide aux Victimes (SADJAV)

**Les enjeux de la recommandation « Repérage des femmes victimes
de violences au sein du couple »**

Ghada HATEM, Médecin cheffe de la Maison des femmes Saint Denis et Experte à la Haute Autorité de Santé

Débat avec la salle

14h45 Pause

**15h00 Innovation et conservation des preuves : Présentation de
l'application *Mémo de Vie***

Olivia MONS, Directrice de la Communication à France Victimes

**Les enjeux récents de l'accès aux droits en matière de violences
faites aux femmes : une perspective québécoise**

Catherine ROSSI, Professeure de Criminologie à l'Université Laval, Québec

Allocutions de fermeture

16h00 Laurence GUILLET, Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
Maryse LE MEN REGNIER, Présidente Fédération France Victimes
Sylvie HOUSPIC, Préfète de la Nièvre

Les femmes au cœur du droit pénal

Sous l'égide de l'ONU, la date du 25 novembre est devenue la journée mondiale et officielle pour l'élimination des violences à l'égard des femmes. Pour promouvoir la protection des femmes contre les violences, les institutions internationales, communautaires et nationales ont peu à peu créé des normes juridiques pour assurer la reconnaissance des droits des victimes.

Toutefois, force est de remarquer que certaines situations amènent aussi les femmes à être poursuivies devant les juridictions répressives amenant ainsi de multiples débats au sein de la société.

L'enjeu de ce colloque est de placer les femmes au cœur du droit pénal, avec toutes ses composantes, de manière globale et généralisée.

Depuis plusieurs semaines, une mobilisation sociétale a émergé pour faire prendre conscience des insuffisances actuelles dans la prise en charge des victimes de violences conjugales, nécessitant l'émergence de nouveaux dispositifs protecteurs. Malgré tout, d'autres violences s'exercent et il faut les prendre en considération pour améliorer la situation des victimes.

A cet égard, les dernières législations sont particulièrement éclairantes. Ainsi, tant la loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes que la circulaire du 9 mai 2019 relative à l'amélioration du traitement des violences conjugales et à la protection des victimes de Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, obéissent à cet enjeu de protection des femmes victimes de violences au sein de leur couple.

L'après-midi sera consacrée à des développements spécifiques relativement aux violences conjugales.

Colloque réalisé avec le soutien de :



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



PRÉFÈTE
DE LA NIÈVRE

